

NOTICE EXPLICATIVE MANIFESTATIONS SPORTIVES de niveau national ou international

I. SAISIE

Vous êtes invités à renseigner toutes les parties de la demande de subvention en minuscules et pas en majuscules. Tout dossier incomplet sera renvoyé dans son intégralité et ne pourra donc pas être étudié.

Il est vivement recommandé d'éviter les retours – lignes ou entrées dans la mesure où les champs à compléter sont limités en nombre de caractères.

Veillez à respecter l'équilibre entre le total des charges et des produits lorsque vous saisissez le budget prévisionnel de la manifestation.

Renseignez le formulaire exclusivement de manière électronique et non manuscrite.

Il n'est pas obligatoire de tout saisir le même jour. Il suffira dans ce cas d'enregistrer le formulaire sur votre ordinateur. Utilisez uniquement le bouton « **ENREGISTRER** » qui se situe en haut du formulaire. L'utilisation de toute autre procédure d'enregistrement ne vous permettrait plus de modifier ou compléter votre document.

A la fin de votre saisie, il vous est demandé d'**imprimer** 2 exemplaires de l'imprimé de demande de subvention dûment complété.

II. TRANSMISSION

Vous voudrez bien transmettre l'ensemble du dossier complété daté et **signé**, accompagné des pièces annexes sollicitées (RIB, budget, ...), ou que vous jugerez utiles, **à votre comité sportif départemental ou District Aisne**.

Vous pourrez conserver le second exemplaire signé.

Le comité départemental ou District Aisne **devra émettre un avis** et transmettre l'ensemble du dossier **pour une réception 2 mois avant la manifestation dernier délai** à l'adresse postale suivante :

**Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Aisne
Service Sport et Culture
Rue Paul Doumer
02013 LAON Cedex**

Le 03 juillet 2017